



SAINT-PUY

## CONSULTATION

-----



### Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rénovation de la Salle des fêtes

## Présentation

Ancien chef-lieu de canton, SAINT-PUY est au cœur d'un bassin de vie de plus de 2 500 habitants. Son école, les commerces, les artisans, les associations, la maison médicale, le centre de secours et les activités agricoles et touristiques contribuent au dynamisme de ce territoire rural.

Le potentiel **patrimonial** du centre bourg constitue un enjeu majeur pour la commune. La municipalité souhaite répondre toujours mieux aux besoins de sa population, améliorer la qualité de vie et favoriser l'attractivité de la commune.

Aujourd'hui, elle **envisage la rénovation de la salle des fêtes**, qui n'a pas connu de réels travaux depuis sa construction dans les années 50. Le bâtiment, réparti sur deux niveaux, accueille des associations, l'école, des particuliers, d'autres collectivités pour l'organisation de différentes animations et activités : repas, réunions, spectacles, cours de gym, théâtre, cérémonies, chorale, marché de Noël, concerts, soirée jeux, roller, yoga etc.

La municipalité s'interroge sur la faisabilité d'ouvrir le bâtiment à de nouveaux usages et fonctions.

**La commune souhaite être accompagnée pour définir les orientations du projet et trouver les financements nécessaires à la réalisation de l'opération.**



## Objet du marché

Conformément à l'article 2 de la Loi du 12 juillet 1985 dite Loi « M.O.P », la commune de SAINT-PUY, maître d'ouvrage, souhaite faire appel à une **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** afin d'être **accompagnée et assistée dans le montage du projet de rénovation de la salle des fêtes, la définition du programme et la sélection de la Maîtrise d'œuvre.**

## Contenu de la mission

- 1- **Etude d'opportunité** : il s'agit de réaliser un état des lieux de la situation existante et de situer le projet dans le contexte actuel ;
  - Formalisation des objectifs et attentes de la municipalité;
  - Collecte de données existantes, enquêtes, plans etc. ;
  - Identification des problématiques ;
  - Analyse et réalisation d'études complémentaires (besoins de la population et du territoire, aides publiques, politiques de développement rural, tendances actuelles etc.) ;
  - Rapport d'opportunité : synthèse et ouverture à toutes les solutions.
  
- 2- **Etude de pré-faisabilité** :
  - Elaboration de plusieurs scénarios répondant aux objectifs de la commune ainsi qu'aux différentes contraintes techniques, environnementales, administratives, financières et fonctionnelles, etc.
  
- 3- **Etude de faisabilité** :
  - Approfondissement de la faisabilité technique, urbanistique, fonctionnelle, environnementale, économique (subventions, emprunt, fonds propres), financière (coût d'exploitation, maintenance, entretien) etc. ;
  - Pré-programme : synthèse de l'ensemble des études et réflexions qui permettra au Maître d'ouvrage de retenir un scénario.
  
- 4- **Programme** : Fixer les enjeux, les exigences de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'usage (les utilisateurs) ainsi que les contraintes du projet ;
  - Définition du périmètre d'étude dans son ensemble architectural et urbain global ;
  - Détermination des besoins et des réponses nécessaires en termes de fonctionnement, d'exigences architecturales, urbanistiques, scénographiques, techniques, environnementales etc. ;
  - Détermination de l'enveloppe budgétaire nécessaire à la réalisation de l'opération.
  
- 5- **Assistance pour l'écriture et l'organisation de la sélection de l'équipe de Maîtrise d'œuvre** : L'AMO interviendra pour aider la commune dans l'organisation de la consultation c'est-à-dire l'assister, de l'élaboration de la procédure de sélection jusqu'au choix du titulaire du marché de Maîtrise d'œuvre ;

- Rédaction du dossier de consultation y compris le règlement ;
- Aide à l'analyse des candidatures et des offres ;
- Participation aux travaux de la commission technique et à leurs réunions (y compris aux entretiens avec les candidats pré-sélectionnés) ;
- Notification aux candidats non retenus,
- Mise au point du marché avec le lauréat et engagement
- 

**6- Suivi du projet jusqu'à l'arrêt de l'Avant Projet Définitif en phases :**

- Diagnostic
- Esquisse
- Avant-Projet Sommaire
- Avant-Projet Définitif

**Condition de consultation**

Le candidat devra fournir par voie dématérialisée ([mairie-saint-puy@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-puy@wanadoo.fr)) au plus tard le 25/11/2020 à 12h :

- Une **décomposition du prix global et forfaitaire** en fonction de l'avancement de la mission précisant le nombre de réunions (et le prix unitaire d'une réunion supplémentaire), éventuellement le nombre de visites de sites, la remise des rapports et tout autre moyen susceptible de contribuer au bon déroulement de la mission.
- Un **planning opérationnel détaillé** qui devra débuter le **07/12/2020**. **La sélection de la Maîtrise d'œuvre devra être réalisée au plus tard le 30/06/2021.**
- Un **mémoire technique** détaillant la méthodologie employée et les compétences mobilisées.
- Une liste de **références** en lien avec la nature du projet objet de la présente consultation.

SAINT-PUY, le 29/10/2020